

Communiqué du 5 décembre 2007

Contrôle technique moto : affaire de sécurité ou affaire de gros sous ?

Alors que les pouvoirs publics semblent revenus aux gesticulations pour traiter de la question de l'insécurité routière des deux-roues à moteur, la FFMC dénonce la remise sur le tapis du très controversé contrôle technique moto¹.

En effet, les études d'accidentologie² montrent que les accidents de moto ne sont pas causés par des défaillances techniques du véhicule. Cette donnée est corroborée par le fait que le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de la formation et de l'examen au permis de conduire moto et que le véhicule « moto » permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité. L'aspect « sécurité » de leur véhicule n'est d'ailleurs généralement pas laissé au hasard par les usagers de deux-roues à moteur, et, pour les moins bricoleurs, la fréquence d'entretien impose de toute façon que le véhicule passe entre les mains d'un professionnel tous les 5 000 km en moyenne, contrairement à la voiture.

Pourquoi alors remettre sur le tapis cette « fausse bonne » idée sinon pour prétendre « faire quelque chose » ? L'Etat va-t-il céder à la tentation habituelle de vouloir tout contrôler, en assortissant ces contrôles de leur lot de sanctions ? Au final, le seul intérêt d'un contrôle technique moto est pour les centres de contrôle qui ont bien mesuré les perspectives juteuses d'un marché en expansion au détriment des utilisateurs qui viendront là verser une dîme supplémentaire et surtout totalement injustifiée.

La FFMC réaffirme donc son opposition à la mise en place d'un contrôle technique, dénonce la soi-disant « ouverture » des pouvoirs publics qui lui proposent d'en discuter les modalités, et s'inquiète des dérives du législateur qui accumule les réglementations inutiles, en voulant trouver des solutions à des problèmes qui n'existent pas.

Contacts Presse :

Eric Thiollier : 06 70 09 55 16

Frédéric Brozdziaak : 06 81 38 37 63

¹ Mentionné par la déléguée interministérielle à la sécurité routière lors des dernières journées parlementaires de la sécurité routière.

² L'étude MAIDS indique que seuls 0.7% des accidents de deux-roues motorisés seraient liés à une défaillance technique.